D'après ces principes, il eſt clair que les Religieux dont il s'agit, ne peuvent, ſur le ſeul fondement de leur droit de quart, conteſter la directe au Seigneur voiſin qui a, pour s'y maintenir, des aveux & dénombremens, des baux à cens, des reconnoiſſances, des Sentences qui remontent à la plus haute ancienneté ; ce qui prouve en meme tems que c'eſt ce Seigneur qui eſt Bailleur des fonds, & non les Religieux qui n'ont qu'un terrage quérable & roturier. Il eſt donc vraiſemblable que les Habitans de ce territoire, éloignés de plus d'une grande lieue de la Paroiſſe, ſoumirent anciennement leurs héritages à ce droit, moyennant que les Religieux leur feroient dire, tous les Vendredis de chaque ſemaine, une Meſſe dans la Chapelle bâtie au centre du territoire ſujet à ce terrage, Chapelle dont le Seigneur Suzerain eſt Fondateur. Cette derniere circonſtance ſert encore d'appui à ce que nous venons de dire. Par-là, on conçoit aiſément comment les Religieux ont été aſſujettis à faire couper & enlever, à leurs frais, le droit de quart qu'on leur abandonna pour raiſon de la deſſerte dans cette Chapelle, & on conçoit auſſi pourquoi cette rétribution, pour n'être pas ſi onéreuſe, fut fixée ſur le froment, le ſeigle & l'avoine ſeulement, & non ſur les autres grains, reſtrictions que les Religieux n'auroient eu garde de permettre s'ils avoient été Bailleurs de fonds & qu'ils euſſent fait la loi.

Au lieu d'une Meſſe tous les Vendredis, ils ſont peu à peu parvenus à n'en dire qu'une tous les quinze jours ; & cependant ils ont fait dans tous les tems les plus grands efforts pour étendre leur terrage ſur tous les grains ; aujourd'hui ils prétendent être en droit de contraindre tous les Propriétaires du terrein contentieux à tenir régulièrement un tiers de leurs terres en pâcage, un tiers en guéret & un tiers enſemencé : c'eſt ainſi qu'ils moleſtent leurs Bienfaiteurs, ſemblables à ces enfans qui, pour me ſervir des termes d'un Auteur célébre, devenus forts & drus du lait qu'ils ont teté, mordent leurs nourrices. On leur objecte que pour parvenir à établir, dans le pays, cette nouvelle regle, il faudroit deſſoler des prés bas & humides où les grains ſeroient continuellement inondés ; on leur repréſente qu'il y a des bois d'une épaiſſeur, d'une étendue & d'une groſſeur conſidérables qu'on ne peut faire arracher, défricher ſans encourir les peines prononcées par pluſieurs Arrets du Conſeil, que leur terrage n'eſt qu'un droit particulier & hors du droit commun ; mais que les bois ſont de droit public & ſous la protection immédiate du Souverain qui veille à leur conſervation : enfin on finit par leur dire, *que gagnerez vous à tout cela ? Ne ſerons-nous pas toujours les maîtres d'éluder vos prétentions en ſubſtituant aux grains ſur leſquels votre droit eſt fixé, des grains ou des légumes d'une autre eſpece : car la liberté de ſemer ſur notre terrein ce que nous croyons nous être le plus avantageux eſt encore de droit public ; & un titre qui aſſerviroit un Particulier quelconque à ne ſemer que ceci ou cela dans ſon héritage, violeroit manifeſtement le droit naturel & ruineroit l'Agriculture.* C'eſt par cette raiſon que ce Seigneur du Bourbonnois, dont l'Auteur de la réponſe nous cite l'exemple fort à propos, n'a pas cru devoir intenter un procès à ſes vaſſaux qui, pour s'affranchir d'un droit de vendange qu'ils trouvoient trop onéreux, ont arraché leurs vignes & y ſement des grains ſur leſquels ce Seigneur ne perçoit plus rien, quoique ſes ancêtres fuſſent Bailleurs de fonds. Comme la queſtion qui ſe préſente eſt en mille endroits une ſource intariſſable de procès & de vexations, que le droit qui y donne lieu nuit au progrès de l'Agriculture, il ſeroit bien à deſirer que le Gouvernement qui dirige ſi utilement ſes vues bienfaiſantes ſur cette partie eſſentielle, réduiſît ces terrages arbitraires à une quotité plus uniforme & moins à charge aux Cultivateurs. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, DE SCÉVOLE, Secretaire du Roi.

A Argenton, en Berri, le 1 Août 1772.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 12 Août 1772, au Vendredi 14 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 22 à 25 liv. 15 ſ. *le ſeptier* (l'ancien); *idem* nouveau de 22 l. 10, 24 à 25 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Gréve, de 20 à 23 liv. Le ſeigle, de 10 l. 10 ſ., 12 l. 10 ſ. à 13 liv. 5 ſ.; l'orge, de 10 l., 10 l. 10 ſ. à 11 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE; FOIN; PAILLE.

Du Mercredi 12 Août 1772 au Vendredi 14 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 19, 21 à 23 livres. *le ſeptier; idem* nouvelle, de 20, 20 l. 10 ſ. à 21 liv. 10 ſ. ; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 19 Août 1772, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau de 53 à 54 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 53 à 54 ; *idem* nouveau, de 51 à 52 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52 ; *id.* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Août 1772.*

H B

Or de Portug. à . .	721	*marc.*
Du Mexique à . . .	716	
Du Perou à	708	
Les guinées à . . .	718	
Ducats à	98	*once.*
Or fin à 23 k. . .		
31 32.	99 10	
Or à 20 karats à . .	84	
L'argent à 11 d. . .		*marc.*
20 g. à	53 10	
Idem à 11 d. 10 . .		
gr. à	51 15	
Piaſtres à	48 15	

CHANGES DE PARIS, *du 19 Août 1771.*

Amſterdam	55 5/8	
Londres	32 15	16e. à 3/4
Hambourg	182 1/2	
Madrid	15 3 6	
Cadix	15 1 6	
Livourne	96 1/4	
Gênes	94 1/4	
Lyon, *Août.*	au pair.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Lundi 17 Août 1772		Du Mardi 18.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Certain, ſix dern. mois 1772.	M.	Defrance, ſix d. mois 1771.	M.
Delamotte, *idem.*	M.	Viellard, *idem.*	M.
Creuzé, *idem.*	M.	Marſollier, *id.*	P.
.....		Defays, *idem.*	S.
.....		Cauchy, *idem.*	Z.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1167 1/2 . . .	1167 1/2 . . .	1167 1/2 70 . .
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	270. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	1 à	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 29 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 28 *Juillet.*

ON a parlé ci-devant des grandes communications que cet Empire s'ouvre avec l'Univers commerçant. Déjà l'on ſonge à profiter de la route des Indes orientales ; Le Gouvernement ſe propoſe d'y envoyer quatre vaiſſeaux pour ſon propre compte ; & ſi cet eſſai eſt heureux, il ſera formé une Compagnie réguliere & privilégiée, à l'inſtar de tant d'autres ou tombées ou chancelantes, pour cette partie du monde, ſous la protection immédiate de S. M. I.

NORWEGE.

DE CHRISTIANIA, *le* 2 *Août.*

Quelques unes de nos Provinces ſont encore dans la détreſſe, comme les Provinces Suédoiſes du Wermeland & de la Dalécarlie, quoique nous ayons la facilité de tirer des grains des côtes de la Grande-Bretagne. Après un hiver très-long & très-froid, nous ayons eſſuyé des chaleurs inſupportables.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 8 *Août.*

Le tems eſt très-beau dans ce pays ; il ne ſçauroit être plus favorable pour recueillir une très-riche moiſſon. On ſçait que le Billvaerder & ſes magnifiques jardins furent ruinés l'année derniere par les débordemens : les Propriétaires du terrein ſe ſont aviſés de profiter de ce malheur ; ils ont ſemé de l'avoine dans les terres qui étoient reſtées long-tems ſous les eaux, elle y a réuſſi à ſouhait. L'abondance de la récolte a déjà influé ſur le prix des denrées. Si le laſt de ſeigle ſe vend encore de 100 à 103 rixd. à la Bourſe, les Payſans de Barenbeck & autres endroits voiſins, donnent le ſcheffel à 7 marcs, ce qui fait 70 rixd. le laſt. Notre territoire n'eſt pas propre à procurer l'abondance ; cependant ſon produit ſuffiroit à notre conſommation qui monte à 300 laſts de ſeigle, ſi la récolte étoit toujours auſſi bonne qu'elle l'eſt cette année : pour notre tranquillité, il faudroit que l'exportation hors du Mecklenbourg, du Lunebourg & du Brandebourg ne fût point arrêtée, comme elle l'a été depuis qu'on ſe plaint de la diſette ou réelle ou factice.

Le 3, il entra ici 18 vaiſſeaux de France, chargés de diverſes marchandiſes, 7 de Riga & 2 de Dantzick, chargés de grains ; 12 de Hollande, & pluſieurs autres de divers endroits.

DE HANOVRE, *le* 10 *Août.*

Quoique la moiſſon ſoit par-tout abondante, nous ne laiſſons pas que de payer les denrées aſſez cher : l'Artiſan n'eſt pas encore en état d'acheter le bon pain de ſeigle. Dans un pays où l'on taxe le grain

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

comme dans celui-ci, on ne peut conclure des prix, ni l'abondance ni la diſette, puiſque la taxe de cette denrée eſt néceſſairement arbitraire. Elle doit changer le 15 de ce mois ; on ſent combien ce variations, d'ailleurs forcées, déconcertent & rebutent le commerce. Les vols ſont aſſez fréquens, cependant on n'entend pas parler des brigandages qui devaſtoient le pays.

ITALIE.

De Trieste, *le* 30 *Juillet.*

Les aſſurances ne varient point ici à Livourne, à Gênes, à Ancone pour la Méditerranée. Elles ſont à 2 & demi ſur la Mer Adriatique, de 3 à 4 pour le Levant, ſelon les pavillons. Pour le pavillons Hollandois, elles vont de 4 à 6, à cauſe des démêlés de l'Empereur de Maroc avec les Etats-Généraux.

De Rome, *le* 2 *Août.*

On a expédié à Orviette, Bagnarea, Bolzena, & autres Villes du Patrimoine, des ordres pour que chaque Communauté, après qu'elle aura emmagaſiné ſa proviſion de grains, faſſe paſſer le reſte dans les greniers de Montalto où la Chambre les payera au prix qu'elle jugera convenable. C'eſt ainſi que nos Cultivateurs & nos Propriétaires profitent des bonnes années : qu'on juge par-là de leur ſituation dans les mauvaiſes. Il y a long tems qu'on leur a donné ici pour deviſe *ſic vos non vobis*.

A la vérité la récolte a manqué dans les Légations de la Romagne & de Ferrare, où l'on a défendu rigoureuſement l'exportation, dans la crainte que les Habitans n'allaſſent porter des grains chers dans des pays où il y en a beaucoup à bon marché. On veut les approviſionner : les cantons pourvus auroient volontiers déchargé l'Adminiſtration de ce ſoin onéreux & pour eux & pour elle.

De Venise, *le* 4 *Août.*

Tout ce qu'on peut dire de la récolte des grains, c'eſt qu'elle n'a pas été bien abondante ; il paroit que le bled de Turquie & le ſarrazin réuſſiront mieux. Il ne faut donc pas alarmer les eſprits, c'eſt ménager une diſette artificielle.

Nous apprenons de divers cantons de l'Etat que la récolte des cocons a été aſſez médiocre ; ce qui nuira beaucoup aux villes de Breſce, de Vérone, de Bergame &c, dont le commerce eſt preſque tout en ſoie.

De Florence, *le* 6 *Août.*

La Députation d'Agriculture établie par S. A. R. pour travailler à procurer le deſſéchement des marais & le défrichement des terres incultes, a rapporté que les travaux ordonnés pour l'extenſion & l'amélioration de l'Agriculture avoient eu juſqu'ici les plus grands ſuccès, & qu'on ſe flattoit que les opérations iroient toujours de mieux en mieux. Nous le croyons bien ; l'eſprit de juſtice, de ſageſſe, de bienfaiſance préſide à tout. Le Payſan protégé, encouragé & enrichi, n'a qu'à travailler pour ſon propre intérêt, avec la certitude de recueillir pour lui le fruit de ſes ſueurs & de ſes dépenſes. La richeſſe publique s'accroit de toutes parts ; c'eſt ſur ce fondement que les travaux publics s'élevent.

On mande de Naples une nouvelle des plus intéreſſantes pour le bien de l'Agriculture & la proſpérité publique, ſi l'opération n'eſt accompagnée de circonſtances qui en arrêtent les effets. La Junte des Abus a ordonné de la part du Roi que la dime en nature ceſſera d'y être perçue, & que les Curés réduits à la portion congrue de 130 ducats, recevront de S. M. un ſupplément ſuffiſant pour qu'ils conſervent la décence de leur état. On aſſure que les Eccléſiaſtiques ne perdront rien à cet arrangement. Il faudroit connoitre les différentes diſpoſitions de la loi pour en juger ſainement.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 4 *Août.*

Le vaiſſeau & les frégates le *S. Julien*, la *Sainte-Catherine*, la *Pallas* & la *Junon*, & les regiſtres marchands la *Conception*, *l'Angelique*, *l'Avanture*, *le S François-Xavier*, de la flotte Royale, venant de Sur, de Buenos Ayres, de la Vera Cruz & des Caraques, ſont entrés du 17 au 24 Juillet dans

le Port de Cadix, chargés de 883,051 piaſtres fortes; 3,517 quint. de cuivre & d'étaim; 92,798 cuirs; 8,309 fanegues de cacao des Caraques; 35,307 arobes de guayaquil; 6,559 de ſucre; 161 de laine de Vigogne; 86,409 liv. de canelle; 2,352 de piment; 1,732 de rhubarbe; 3,590 de coton en poil; 7,667 pieces d'étoffes; 2,857 autres de la Chine, & autres marchandiſes & denrées.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 13 *Août.*

Comme on ne parle à préſent que de la ſéchereſſe, il n'eſt pas hors de propos de rappeller qu'elle n'a pas été moins longue en 1761, 1762 & 1765; & que néanmoins le froment n'a été dans les Marchés de Londres qu'à 24 shellings le quarter en 1761 & 62; & qu'il n'a pas excédé 28 sh. en 1765. Un de nos vieux proverbes dit que *ſéchereſſe ne fait pas cherté en Angleterre.*

Le navire *Britannia*, Capitaine Ralpdale, a amené du Groenland à Hull, cinq baleines dont le corps a donné 91 bottes & 41 poinçons d'huile & de foie, & trois tonnes de côtes; & *l'Elizabeth*, Capit. John Macartney, quatre qui ont donné 130 bottes d'huile & de foie, & deux tonnes & demie de côtes On aſſure que ſur les côtes de Terre-Neuve, il y a eu, à la pêche de la morue, 500 bâtimens François, tandis qu'il n'y en avoit que 300 Anglois; & que la pêche a été de part & d'autre fort tranquille.

On mande d'Edimbourg qu'il ſera fait, à l'avantage de la Cité, un emprunt de 20,000 liv. ſt. en 800 portions ou actions, chacune de 25 l. en tontine. Le capital ſera verſé dans la caiſſe de la Ville, comme un fonds public. On ajoute que les émigrations de Sutherland & des environs continuent, & que pluſieurs familles ont déjà paſſé le Spey pour ſe rendre à Greenock. Les lettres de Philadelphie du 18 Juin portent que le vaiſſeau, le *Jupiter*, Capitaine Ewing de Londonderry, y a débarqué 430 Paſſagers chaſſés de leur Patrie par la cherté des vivres. La balance eſt toute pour les Colonies.

On écrivoit en Mai de Charles-Town, dans la Caroline Méridionale, qu'après un tems favorable aux ſemailles, toutes les plantes avoient bien levé, & que jamais le riz & l'indigo n'avoient offert de plus belles apparences. On eſpéroit que le riz ſurtout ſeroit à très-bon compte, & qu'on en auroit beaucoup à vendre. Comme le riz nouveau s'embarque à la fin de Novembre, on invitoit les Négocians à envoyer de bonne heure leurs navires à Charles-Town, d'autant plus que l'importation ne ſera franche ici que juſqu'au 1 Mai. Les demandes de Negres étoient plus fortes que jamais dans cette Colonie. Les Negres acclimatés s'y vendent 60 liv. par tête, l'un portant l'autre, y compris les vieillards & juſqu'aux enfans à la mamelle.

On écrit de la même Ville du 6 Juin, que l'établiſſement de la Nouvelle-Bordeaux pour la culture de la vigne promettoit le ſuccès le plus heureux. Les vignes y ſont dans un état floriſſant; elles paroiſſent s'accommoder parfaitement du ſol & du climat. La végétation dans ce pays a une vigueur inconnue en Europe. Déjà les Vignerons aſſurent que leurs vins ne le céderont certainement pas à ceux de cette région. On dit même que ſi l'on peut juger de la qualité des vins par l'état actuel de la plante, ils ſurpaſſeront ceux des meilleurs crûs de Madere, dans les bonnes années. Il eſt arrivé dans ce Port une cargaiſon de plants choiſis, en partie de Champagne & de Bourgogne. Ces plants prennent très-bien dans les environs. Enfin l'entrepriſe, auſſi intéreſſante pour le public que pour les Planteurs, eſt, aux yeux même des plus défians, hors de toute atteinte & de tout ſoupçon.

Sur les côtes d'Afrique, les maladies ont emporté, cet hiver, tous les Blancs du Fort S. James, à la réſerve du Médecin. Les Eſclaves embarqués ſur *l'Exeter* ont maſſacré le Capitaine Richard Savory & tout l'équipage, à l'exception d'un valet; & la plûpart ſe ſont ſauvés à terre: M. Cleveland a repris le vaiſſeau & vingt Negres. Dans la Nouvelle-Yorck, un de ces malheureux a tué ſon maître, & a été puni de mort.

Le *Bon-Printems*, parti de Saint-Domingue pour Bordeaux, avec une fort riche cargaiſon, s'eſt perdu; & la plus grande partie de l'équipage a péri.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 14 *Août.*

Le ſingulièrement fameux *Jean-Joſeph Paranque*, & non *Jean-Jacques Parangue*, né au quartier de *Séon*, dit *Encens*, le 21 Mars 1760, n'a pas opéré dans ce pays-ci autant de merveilles qu'en Dauphiné; & ſon talent, quoique M. de Salis en ait écrit de cette Ville à Londres, comme on le voit dans le *London-Chronicle*, *l'Evening-Poſt* &c. ne lui a pas acquis en Provence une auſſi belle & bonne réputation que dans d'autres Provinces. Entr'autress épreuves où ſa vue a été cruellement en défaut, on peut en citer une ſimple & déciſive à laquelle il fut mis dans la campagne de M. *Cambon*. Après s'être long tems promené en tous ſens dans une plaine élevée, & avoir indiqué beaucoup de ſources, ſans avoir vu ſous ſes pieds celle du puits à roue, il s'arrêta de préférence à un endroit où il en voyoit une de la groſſeur du bras à trois ou quatre toiſes de profondeur. M. Cambon, pour ne pas manquer ſon but, fit creuſer un foſſé long de plus d'une toiſe & demie : à neuf pieds de profondeur, on trouva une roche platte d'environ un pied d'épaiſſeur, & ſous cette roche environ ſept pieds de ſable, & ſous ce ſable huit toiſes de terre glaiſe, au-deſſous deſquelles l'on chercha encore inutilement de l'eau. Quoique Jean Joſeph Paranque ne faſſe aucun cas de l'argent, il hauſſe le ſalaire de ſon induſtrie à meſure que ſa réputation & ſa fortune augmentent. Ses journées ſont aujourd'hui à vingt-quatre livres, & c'eſt à ce prix qu'il va, dit-on, déployer ſon talent aux environs de Paris.

Quelques bâtimens de différentes Nations ſe ſont trouvé attaqués de la peſte dans la Méditerranée. Les différends entre l'Empereur de Maroc & la République de Hollande paroiſſent ſe concilier à l'amiable. Ce Prince ſe prépare à faire conſtruire ſur les différentes côtes de ſes Etats ſi bien ſitués pour le commerce, divers Ports capables de contenir des vaiſſeaux de toute grandeur.

Il y a eu pluſieurs nouvelles faillites à Cadix.

D'AGEN, *le* 14 *Août.*

Les chaleurs n'ont pas diſcontinué. La vigne a dépéri à vûe d'œil, comme ſi l'on avoit jetté de l'eau bouillante ſur les raiſins. Le mois dernier, la grêle ravagea pluſieurs Paroiſſes à dix lieues d'ici. Il meurt beaucoup d'animaux de labour. La farine commence à nous manquer, parce que la campagne eſt obligée de venir ſe fournir ici, & qu'on eſt forcé d'envoyer moudre les bleds à Aiguillon où il y a d'excellens moulins, un entr'autres à quatre meules, lequel a, dit on, moulu en un an quarante mille ſacs de farine. La dixième partie de nos Habitans au moins eſt attaquée de la fievre.

M. l'Intendant a envoyé un Eleve de l'Ecole Vétérinaire dans les Paroiſſes affligées d'épizooties. Il a péri près de 500 bêtes dans la ſeule terre de Lauzun. Ces pertes ſont d'autant plus graves que pluſieurs Particuliers ſont hors d'état de remplacer ces animaux pour préparer les ſemailles. On commença le 12 à notre Cathédrale des prieres de quarante heures pour obtenir de la pluie : le Ciel paroit s'ouvrir à nos vœux.

DE GRENOBLE, *le* 16 *Août.*

La grande ſéchereſſe a diſſipé en partie les belles apparences des récoltes. Cependant les bleds diminuent inſenſiblement de prix dans nos Marchés : la taxe du pain a été baiſſée en conſéquence : cependant la premiere qualité eſt encore à 4 ſ. 6 den. la livre. Les pauvres ont bien beſoin d'un plus grand ſoulagement.

On recueille actuellement les chanvres, & ce n'eſt pas ſans beaucoup de peine, parce que la ſéchereſſe a fort durci la terre, ſi bien qu'on ne fait pas la moitié du travail ordinaire. Cette récolte eſt auſſi réduite à peu de choſe ; les prix ſont en proportion. Les quenouilles de chanvre peigné qui ſe vendoient deux ſous la livre, en valent aujourd'hui ſeize & en vaudront davantage. Les toiles ſuivent cette augmentation. Cette récolte eſt une des plus précieuſes de la Province ; lorſqu'elle manque, elle ne fait pas moins de tort aux Cultivateurs qu'aux Fabricans & au commerce. Si nos campagnes avoient été arroſées de tems en tems par des pluies bénignes, cette an-

née auroit été des plus belles en tout genre.

C'eſt par erreur qu'il a été dit dans le N°. 61 de la Gazette, que *deux perſonnes voiturent avec la brouette* annoncée par M. Vallet, *autant de terre qu'avec les brouettes ordinaires ;* il falloit dire que *deux perſonnes voituroient avec cette brouette autant que quatre autres avec quatre brouettes ordinaires.*

De Rheims, *le* 18 *Août.*

Le prix des grains s'eſt tenu haut juſqu'à préſent ; ces jours derniers, il ſe vendoit encore dix livres le quintal, quoique la récolte ait été bonne. On ne doute pas qu'il ne baiſſe beaucoup, non parce qu'il y en a beaucoup, mais parce que ſur ce qu'il a été dit que des Admodiateurs & des Laboureurs de nos environs, riches en grains, en faiſoient le commerce, s'entendoient entr'eux, & enharroient plus ou moins ſottement les bleds à des prix fort hauts, pour vendre fort cher & ces bleds & ceux de leur récolte ; le Parlement a rendu le 11 Juillet dernier un Arrêt qui décrete trois de ces Marchands de priſe de corps & dix de leurs Commiſſionnaires d'ajournement perſonnel. M. le Lieutenant Général de Police de cette Ville a été commis pour leur faire leur procès, avec pouvoir de ſe tranſporter hors de ſon reſſort &c. &c. En vertu de cet Arrêt, les nommés Menon, de Pontavers ; Deligny, du Bac-à-Berri ; & Carbon, de Brienne, ont été mis en priſon, & l'on inſtruit leur procès. Le Peuple ſe réjouit, les Marchands craignent, & les bleds ſe ſoutiennent.

De Vendôme, *le* 19 *Août.*

La récolte des grains a été aſſez généralement bonne dans cette partie de la Beauce ; du moins il n'y a pas beaucoup de cantons où l'on ait lieu de s'en plaindre. Il y a d'autres parties où les avoines ont manqué.

De Metz, *le* 22 *Août.*

Après avoir eſſuyé conſécutivement pluſieurs mauvaiſes années, ces Provinces ſe trouvent en partie dédommagées par les récoltes de l'année derniere & de la préſente année. Les grains ſont à un prix très-modéré. La meilleure qualité de pain n'eſt taxée ici qu'à deux ſous la livre. Il paroit que ces Provinces ſeroient fort en état de fournir à celles qui manqueroient.

Le Corps de Ville a fait publier un Mémoire très-intéreſſant pour les Trois-Evêchés concernant les droits que le Fermier perçoit dans l'étendue de la Principauté de Sierck, diſtrict de Château-Salins. Cette brochure contient des recherches curieuſes ſur les droits impoſés par les Ducs de Lorraine, & les privileges accordés aux Trois-Evêchés.

De Paris, *le* 26 *Août.*

Déclaration du Roi donnée à Verſailles le 23 Juin 1772, regiſtrée en Parlement le 11 Juillet, *en interpretation* de l'Edit du mois de Juin 1771 concernant les hypothéques. S. M. déclare que par l'art. 35 dudit Edit, Elle a entendu que les formalités de ſaiſine, de miſe de fait, de nantiſſement, & autres établies dans certaines Coutumes ne ſeroient point néceſſaires pour acquérir hypotheque ſur les immeubles réels & fictifs ; & qu'en conſéquence, à dater du jour de l'enregiſtrement dudit Edit, l'hypotheque s'acquerra dans leſdites Coutumes tant par actes paſſés pardevant Notaires que par jugement, ainſi qu'il ſe pratique dans les autres Coutumes du Royaume.

Lettres-Patentes du Roi données à Verſailles le 21 Juin 1772, enregiſtrées en la Chambre des Comptes le 16 Juillet, *qui ordonnent* que M. le Comte de Provence jouira, à commencer du 1 Mai 1772, du revenu des Terres, Seigneuries & droits dépendans de ſon Apanage ; & que tous Tréſoriers, Receveurs, Fermiers Généraux & tous autres, qui auroient pu recevoir leſdits droits, ſeront tenus de lui en compter à commencer dudit jour.

Déclaration du Roi donnée à Verſailles le 15 Décembre 1770, regiſtrée en Parlement le 18 Juillet 1772, *en interprétation de l'Edit du mois d'Avril* 1768. Cet Edit a ſupprimé dans dans tout le Royaume les Offices d'Auneurs, Contrôleurs, Viſiteurs, Marqueurs de toiles ; Auneurs, Contrôleurs &c, de draps ; Jurés Vendeurs de poiſſon de mer ; Meſureurs de grains ; Jurés Mouleurs, Viſiteurs &c, de bois & charbon &c. Il avoit été créé de ſemblables Offices par des Edits autres que ceux que l'article 1 de l'E,

dit de 1768 énonce. Par la préſente Déclaration, S. M. ordonne que tous les Offices de la nature de ceux mentionnés dans cet article, demeurent ſupprimés comme s'ils y étoient exprimés nommément.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi des 27 Janvier & 30 Juin 1772, *par leſquels, ſans s'arrêter à un Arrêt du Parlement de Bordeaux, il eſt ordonné ... que les Habitans roturiers de la Ville de Bordeaux, ſeront contraints au payement des droits de franc-fief par eux dus pour raiſon des fiefs & biens nobles par eux poſſedés*; droits dont ils prétendoient la franchiſe en vertu des privileges de cette Ville.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 30 Juillet 1772, *qui ordonne que, conformément à la Déclaration du 22 Septembre 1709, les Gardes Etalons continueront d'être taxés d'office par les ſieurs Intendans, ſans que leurs cotes puiſſent être augmentées par les Collecteurs.*

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Maniere de ſaler la viande pour la conſerver long-tems fraiche, bonne & ſaine.

Les Economes Allemands ſe ſont appliqués à chercher les moyens de conſerver la viande & d'avoir toujours du ſalé frais. L'utilité de ces recherches eſt trop ſenſible & trop étendue pour que nous nous amuſions à les faire valoir: il ſuffit de mettre nos Lecteurs en état d'en profiter.

Lorſqu'on ne veut pas faire proviſion de viande ſalée, & qu'on ſe propoſe ſeulement d'en garder pendant quelques jours, il faut prendre un morceau de bœuf à volonté & le mettre dans un pot très-profond où on l'arroſe d'eau bouillante & d'où on le retire une heure après, pour le frotter de ſel & de ſalpêtre. Enſuite on le laiſſe pendant ſix jours dans la ſaumure ou ſon jus dont on l'arroſe chaque jour. Quand on veut le manger, on l'expoſe auparavant pendant deux jours à l'air, & il eſt fort bon.

S'il s'agit de préparer une quantité conſidérable de viande pour la conſerver long-tems ſans qu'elle perde de ſa ſaveur, de ſa couleur, de ſon ſuc, & même en faire un manger auſſi ſain qu'agréable, on la ſale de la maniere ſuivante qui a parfaitement réuſſi en Franconie & dans la Baſſe-Saxe. Il faut faire avec le plus grand ſoin un tonneau dont le corps ne laiſſe aucune eſpece d'iſſue à la ſaumure, & dont le couvercle ôte toute communication avec l'air extérieur. Il doit être auſſi large que haut. S'il eſt neuf, il faut le très-bien leſſiver avant d'en faire uſage, & le ſécher enſuite pour le dépoſer dans une cave ſéche où on le parfume avec du genievre. On frotte de ſel le fond du tonneau, avant d'y mettre la viande qui peut aller juſqu'à trois ou quatre quintaux dans la même tonne. Pour une tonne capable de contenir cette quantité de bœuf, on prend deux metzes de ſel, meſure de Dreſde, auquel on ajoute huit lots de ſalpêtre pilé bien fin. Le ſel doit avoir été bien ſéché la veille; il faut même qu'il ſoit un peu chaud lorſqu'on l'employe. Chaque morceau de viande qu'on met dans le tonneau doit être bien frotté de ce mélange de ſel & de ſalpêtre. On les preſſe avec force contre les parois du vaiſſeau, en obſervant de remplir tous les vuides avec d'autres morceaux de grandeur proportionnée. Chaque lit ſe recouvre de ce mélange. Si l'on n'a pas aſſez de bœuf pour remplir le tonneau, on met au-deſſus des jambons qui deviennent beaucoup meilleurs que ceux que l'on fume; on peut même les mêler avec le bœuf. Le tonneau rempli, on y met le couvercle que l'on charge d'un poids aſſez lourd pour que la viande ſoit extrêmement preſſée; enſuite on le fait fermer par le tonnelier. On le laiſſe dans une cave ſéche où l'on a ſoin de le rouler un peu tous les jours pour que le jus circule par-tout dans l'intérieur ſans s'ouvrir d'iſſue au-dehors. La viande ſalée de cette maniere eſt bonne à manger peu de tems après; mais pour l'ordinaire, quand on l'a enfermée à Noël, on n'ouvre le tonneau qu'à la Pentecôte. C'eſt ce qu'on appelle du *ſalé d'été*. Voy. les Annonces de Leipſick, 18 Juillet, N°. 31.

II.

Graiſſe pour les voitures.

La graiſſe ou le cambouis dont on ſe ſert en divers endroits de l'Empire, & particu-

liérement dans le pays de Hanovre ; eſt de ſi bonne qualité que le bien public a engagé les Directeurs des *Annonces de Leipſick*, à demander quelle en étoit la compoſition & la préparation. La réponſe à cette queſtion a été qu'on la faiſoit avec de la réſine de ſapin, de vieux ſain-doux, de la graiſſe d'os, & de l'huile de lin. Ce n'eſt pas tout que de connoître les drogues, il faudroit encore en ſçavoir la doſe & la façon de les apprêter pour les approprier à tel uſage. En attendant que l'on publie ces inſtructions, ces indications ſuffiront peut-être pour engager quelques perſonnes à faire des eſſais & à acquérir par elles-mêmes des connoiſſances ſuffiſantes ſur cet objet.

III.

Uſages de la graine d'une eſpece de creſſon.

On a publié à Leipſick l'avis ſuivant. Juſqu'i-
» ci l'eſpece de creſſon nommé creſſon Turc,
» n'avoit pas été d'un uſage fort utile. Il
» croît dans les jardins preſque ſans culture
» & porte des fleurs jaunes. Un de nos Com-
» patriotes s'eſt aviſé d'en recueillir la ſe-
» mence avant qu'elle fût trop mûre. Il a
» fait bouillir ces graines juſqu'à un certain
» point dans du vinaigre, & les a miſes en-
» ſuite dans un vaſe de terre, avec des feui-
» les de ceriſes aigres, du laurier, de la noix
» de muſcade, & du poivre non-concaſſé,
» le tout par couches. On fait bouillir ces
» matieres enſemble. Il en réſulte un vinai-
» gre ſain, très-agréable au goût, & pro-
» pre à être long-tems conſervé. Cette mê-
» me graine peut être auſſi ſubſtituée aux
» capres dans les ragoûts ; elle eſt même
» plus agréable.

IV.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 12 Août. 1772.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⅌ .	149
Annuités conſol. à 3 p ⅌	88 ⅛
Annuites reduites à 3 p ⅌	89 ⅛
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌ .	90 ⅛
Ann. conſol. de 1762 à 4 p ⅌	94 ¾
Le divid. pour les Action. naires du S. à 3 ½ p ⅌	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⅌	87 ⅞
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌	86 ⅞
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌	86 ⅜
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⅌ .	210 ¼
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	84 ¾
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌ . .	2 ℔ 12 ß
Blilets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .	12 ℔ 15 ß 6
Long ann. non rachetables à différens termes .	
Annuites avec ſurvivances de 1765	
Long. ann. ſans cap. } 1745, 46, 57 } 1761 & 62.	14 ¼ ; 26 ¼ ¼ } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⅌.	
Billets de la Marine à 4 p. ⅌ *Eſcomp.* . . .	2 ⅛

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 12 Août.*

	Eſcalins.	
Amſterdam à deux uſances. .	35	3
Dito, à vue	34	10
Hambourg, à deux uſances ½	33	3
	Deniers.	
Paris, à un jour de date. . .	31	11/16
Dito, à 2 uſances.	31	5/8
Bordeaux à 2 uſ.	31	¼
Cadix	39	¼
Liſbonne.	67	¼
Livourne.	50	⅛

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 12 Août.

L'ONCE.

	℔	ß	d.
Or monnoyé	3	19	7
dito en barres	3	19	7
Pieces de huit. Grandes pillares . . .		5 4	¼
Pieces de huit. d° petites		5 4	¼
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique		5 4	¼
Pieces de huit. dito petites du Mexique		5 4	¼
Argent en barres		5 5	¼

Prix du grain à Londres, le 12. Août. 1772.

shillings.

Le quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	48 à 55
De Drêche	29 à 33
De Seigle	30 à 32
D'Orge	21 à 25
D'Avoine	15 à 18 6

Le quarter du meilleur froment étant à 55 shillings, c'eſt ſur le pied de 35 ℔ 10 ß de France le ſeptier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 19 Août 1772, au Samedi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 21 à 27 liv. *le ſeptier* (l'ancien); *idem* nouveau de 20, 24 à 26; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 26 liv. Le ſeigle, de 12, 12 l. 10 ſ. à 13 liv. 10 ſ.; l'orge, de 10, 11 à 12 l. auſſi *le ſeptier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Août 1772 au Samedi 27 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 20, 22 à 24 livres. *le ſeptier; idem* nouvelle, de 20, 21 à 22 l. ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 27 Août 1772, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

Changes de Paris, *du 26 Août 1771.*

Amſterdam	55		$\frac{5}{8}$
Londres	31	9	16e. à $\frac{1}{2}$
Hambourg	183		
Madrid	15	4	
Cadix	15	2	
Livourne	96		$\frac{5}{8}$
Gênes	94		$\frac{1}{8}$
Lyon, *Août.*	$\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ bénéfice.		

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Août 1772.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	721	5	marc.
Du Mexique à . . .	716	5	marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	719		marc.
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10	once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	marc.
Piaſtres à	48	15	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Lundi* 24.	*Mardi* 25.	*Mercredi* 26.
Comp. d. Ind.			
Actions à 7 coup.			1175 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 7 cou.			765. . . .
D°. 8es. à 4 coup.			. . . . .
D° 25es. à 4 coup.			. . . . .
Emprunt Oct. .	FESTE.	FESTE.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delagurtte, Libraires-Imp. Pont S. Michel.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*

COMMERCE,

ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 5 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 7 Août.*

ON n'a ſur le paſſage à la Chine par le nord-oueſt ci-devant annoncé que des indices donnés par des Ruſſes de la frégate le *S. Peter ;* & l'on n'arme des vaiſſeaux que pour en tenter la découverte. Il y a de grandes récompenſes promiſes aux Officiers & aux équipages chargés de cette entrepriſe dont la Cour attendra impatiemment le ſuccès, pour en profiter auſſi-tôt, s'il eſt heureux.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT *le 21 Août.*

Les nouvelles de Berlin portent que la moiſſon doit être des plus riches que l'on ait coupées depuis long-tems ; & que la ſaiſon eſt auſſi favorable que l'on puiſſe le deſirer. Ce pays n'a pas manqué de gros magaſins de bled, quoiqu'il y ait été fort cher ; ou plutôt le grain y a été fort cher, parce qu'on y en a fait de gros magaſins.

On écrit de Vienne que la défenſe d'importer le plomb étranger ſoit travaillé ſoit brut, portée en 1770 & 1771, pour faire valoir les mines des Etats Héréditaires, a été renouvellée par un Edit du 14 Juillet qui comprend dans ce réglement prohibitif la défenſe d'exporter la litharge de Potier. Le prix du plomb a été baiſſé, dans cette circonſtance, pour la ſatisfaction des Ouvriers.

ITALIE.

DE GENES, *le 21 Août.*

On mande de Madrid que l'exécution de l'Edit porté, il y a deux ans & renouvellé en dernier lieu, pour défendre l'uſage des mouſſelines, ſouffre dans ſon exécution quelque difficulté, ſur-tout de la part des femmes peu diſpoſées à changer leurs ajuſtemens.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 22 Août.*

Suivant l'état produit à l'Aſſemblée de la Compagnie des Indes, ſon revenu annuel monte à 4,000,000 de liv. ſterl. ; la dépenſe pour le département militaire à 1,800,000 ; celle de l'établiſſement civil à 80,000 ; le tribut à la Couronne à 400,000 ; la dividence à 400,000. Les dépenſes annuelles extraordinaires portées ci-devant à 666,000 l. ſeront réduites à 100,000 ; ainſi la dépenſe totale ne ſera que de 3,500,000 l. ſterl., & il reſtera, ſi la fortune le permet, 500,000 liv. dans les coffres de la Compagnie.

Il eſt arrivé, dans le courant de cette ſaiſon, des Indes orientales dix-neuf vaiſſeaux de la Compagnie, & l'on en attend pluſieurs autres de jour en jour.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

On écrit de l'Iſle Saint-Vincent, en date du 18 Juin, que la hardieſſe des Caraïbes s'accroît de jour en jour; & qu'ils diſpoſent, autant que leurs forces le leur permettent, des biens de nos Colons, comme nous avons diſpoſé de leur territoire. Derniérement ils ont fait une boucherie des mulets, chevaux & bœufs d'un de nos Planteurs. Les Colons ſe rebutent au point que pluſieurs ſe ſont défaits, comme ils ont pu, de leurs poſſeſſions pour abandonner l'Iſle.

On dit que pluſieurs Marchands de cette Cité ſont ſur le point de conclure une aſſociation, pour importer, chaque année, une certaine quantité de farine de l'Amérique. Ce n'eſt pas aſſez que les Colonies attirent une partie de notre population, il faut encore qu'elles en nourriſſent une autre ici.

On annonce qu'il ſera bientôt offert, par une proclamation, des conditions très-avantageuſes à ceux qui voudront décharger le Royaume de leur poids, & aller employer la ſurabondance de nos richeſſes à faire fleurir les rives du Miſſiſſipi.

Un Fermier fort intelligent, qui vient de parcourir différentes Provinces du Royaume, prétend qu'on n'a jamais vu une plus abondante récolte de toute ſorte de grains, particuliérement de froment & d'avoine ainſi que de pois; & que les greniers ordinaires des Fermiers ne ſuffiront pas pour en contenir les produits.

Nous apprenons de Redeay, Cohatam, Marsk, & autres Places maritimes du Cleveland & de l'Yorck, qu'il entre des quantités prodigieuſes de marchandiſes en fraude, & qu'il ſe trouve dans le pays une abondance étonnante de liqueurs.

On écrit de Bramwel dans l'Iſle de Man, que les Manufactures de lin y réuſſiſſent ſi heureuſement que, ſans parler de la conſommation locale, il a été exporté plus de douze mille verges de toile, l'année derniere.

CORSE.

De Bastia, *le 9 Août.*

Quelqu'idée que l'on ait ailleurs des rochers de cette Iſle, il eſt à préſumer qu'il n'y a pas le quart de ſa ſuperficie qu'on ne puiſſe fructueuſement cultiver. L'eſpece de la roche ſe caſſe facilement en éclats; & par la ſucceſſion des tems, ſes débris forment une excellente terre propre à toute ſorte de productions: on en voit la preuve dans les intervalles où ces débris accumulés ſe ſont convertis en un vrai terreau. Par-tout où la nature y a porté des ſemences quelconques, elles viennent ſupérieurement bien. L'obſtacle à leur cultivation ne provient que de la difficulté de l'abord ou de l'excès de l'inclinaiſon. Il n'y a proprement que 572,802 arpens que l'on puiſſe regarder comme inſuſceptibles de culture; & il reſte environ 1,800,000 arpens de terres cultivées ou cultivables, propres à répondre à la culture d'une grande variété de productions. Tout d'ailleurs y ſeconde le bras du Cultivateur, la facilité des arroſemens, la régularité des ſaiſons, la beauté du ciel. Une ſeve abondante, une végétation vigoureuſe, une reproduction facile, y attirent ſes ſoins de toutes parts. Quelle heureuſe révolution ne doit on pas y attendre d'un Gouvernement, Protecteur de l'Agriculture (*a*).

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 21 Août.*

Du 5 a 18 de ce mois, il eſt entré 56 bâtimens François & 32 Etrangers; il eſt ſorti 129 bâtimens François & 54 Etrangers. Le vaiſſeau *l'Intriguant* eſt parti pour Saint-Domingue; & *l'Europe* eſt arrivé du Cap. Une grande partie de l'importation a été en marchandiſes de la Foire de Beaucaire. On a apporté 20 ſacs & 70 quintaux de riz, 6350 charges & 70 quintaux de feves & autres légumes, 1081 milléroles d'huile, 3460 charges de bled, ſans compter les cargaiſons de quatre bâtimens, deſtinées pour le Languedoc, Toulon &c. La récolte a été très-abondante aux environs d'Arles, & il nous en vient beaucoup de grains.

On apprend de l'Archipel que l'Iſle de

(a) *Ce n'eſt ici qu'un fragment d'une lettre que nous inſérerons en entier dans notre Journal, & le commencement d'une Correſpondance dont nous avons tout lieu de nous applaudir.*

Mételin & autres Iſles circonvoiſines ont été fort maltraitées par des tremblemens de terre qui ſe ſont ſuccédés avec rapidité.

Du Pont Beauvoisin, *le* 21 *Août.*

Dimanche dernier, 16 du courant, cette Ville & les campagnes voiſines furent aſſaillies d'un gros orage, vers deux heures après midi : il tomba pendant l'eſpace d'une heure & demie une quantité prodigieuſe de pluie mêlée de grele & de tonnerre. La grêle a beaucoup endommagé les vignes, les chanvres & les bleds noirs de trois ou quatre Paroiſſes.

D'Autun, *le* 23 *Août.*

Le projet de former un canal pour faciliter le débouché des marchandiſes de la Bourgogne, ſur-tout par la communication avec la Loire, propoſé par des Citoyens, embraſſé ſucceſſivement par pluſieurs Compagnies, ſucceſſivement abandonné faute de fonds néceſſaires pour l'exécution, vient d'être fortement recommandé dans un Mémoire imprimé où l'Auteur, avec beaucoup de zele & de lumiere, en développe les avantages, pour engager les Etats à emprunter les ſommes que cette entrepriſe exige. On aſſure que les Génois offrent de prêter douze millions à quatre pour cent. Il n'eſt point de bon Citoyen qui ne deſire ardemment que les Etats entrent dans ces vues patriotiques, & qu'on ne laiſſe pas tomber le projet entre les mains de Compagnies particulieres ordinairement fort habiles à entreprendre & très-peu exécuter.

De la Rochelle, *le* 25 *Août.*

Les Armateurs & les Négocians de ce Port ont quelque raiſon d'appréhender le ſuccès des vœux ardens & actifs des Habitans de Rochefort pour le commerce de cette derniere Ville. Des deux côtés on n'a rien oublié pour prouver ou les avantages ou les inconvéniens de ce deſſein. Notre Corps Mnnicipal n'a pas montré moins de zele à l'attaquer que celui de Rochefort à le défendre. La difficulté de faire entrer les vaiſſeaux dans le Port de Rochefort, la qualité des eaux de la Charente pernicieuſes pour le bois, les dépenſes énormes faites en pure perte dans le dernier ſiecle pour remplir le même objet, toutes ces conſidérations & pluſieurs autres ont été oppoſées avec force aux prétentions de nos voiſins. Cette affaire avoit d'abord paru prendre une tournure conforme à nos ſouhaits : l'iſſue en paroit aujourd'hui plus incertaine.

De Dunkerque, *le* 28 *Août.*

La cherté des grains ſe ſoutient encore ici.

Nous apprenons d'Anvers que les défrichemens & les deſſéchemens viennent d'y être puiſſamment encouragés par des exemptions telles qu'on n'en trouve peut-être point d'exemples. S. M. I. & R. a accordé à ceux qui entreprendront des cultures ou des plantations dans les terres en friche, une décharge abſolue de droits & de décimes pendant trente ans, & après ces trente ans une diminution de moitié des mêmes impoſitions pendant les trente années ſuivantes. Il ſe fait avec ſuccès dans la même Province beaucoup de plantations de mûriers.

On mande de Rotterdam du 11, que vers la fin de Juillet les digues s'étoient entr'ouvertes à quelque diſtance de cette Ville, que de vaſtes étendues de terrein avoient été ſubmergés, qu'il s'étoit formé de tous côtés de grands lacs &c. Le pays étoit menacé d'être englouti. Le danger étoit trop preſſant pour que l'on ne ſe hâtât pas d'abord de réparer les brêches. Quant aux eaux ſtagnantes, on ſe propoſoit de les renfermer dans un canal, & de tirer un parti avantageux de ce déſaſtre.

De Nancy, *le* 29 *Août.*

Les rivieres navigables ne ſont pas toujours *commerçables*, ſi l'on peut s'exprimer ainſi. Il y en a beaucoup ſur leſquelles les bateaux paſſent & les marchandiſes s'arrêtent. Cet inconvénient eſt quelquefois cauſé par des obſtacles politiques. Ces obſtacles ſe rencontrent principalement ſur les rivieres qui arroſent pluſieurs Etats différens & qui par conſéquent traverſent un certain nombre de péages. C'eſt ce que l'on voit, par exemple, ſur le Rhin. La Moſelle paſſe auſſi par des pays ſoumis à differentes dominations. Les bords de cette riviere

viennent d'être visités par ordre du Gouvernement, & l'on examinera les tarifs des droits que les Etats voisins y perçoivent, afin de prendre en conséquence des arrangemens convenables pour faciliter le commerce de la Province.

M. Portal de Bellefond soutint dernièrement à notre Université une these chimico-médicale sur la substance glutineuse du froment. Il traita d'abord des diverses substances dont on fait du pain & de celle dont on tire le plus de *gluten* nourricier. Après une analyse des parties constitutives du froment, de l'amidon & enfin de la substance glutineuse, l'Auteur fit voir combien le froment l'emportoit, pour notre nourriture, sur tous les autres alimens, quoique le pain fait de sa farine ait été accusé en dernier lieu, d'empoisonner depuis quelques mille ans le genre humain, du moins une bonne portion de cette famille. La substance glutineuse du froment (ainsi qu'on l'a expliqué ci-devant dans la *Gazette*) en est la partie nutritive, selon la découverte du Docteur Beccari, Médecin de Bologne, les observations de MM. Spielman, Kesselmeyer, Malouin, & les expériences de M. Cadet. Cette dissertation est très-intéressante.

DE PARIS, *le 3 Septembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 24 Juin 1772, *qui ordonne que les fonds laissés dans les états des Fermes, Gabelles, Salines & Domaines, de l'année 1769, pour le payement des gages & droits des Cours Snpérieures, Chancelleries, & autres objets dont les Payeurs ont été supprimés par l'Edit du mois de Mars 1772, seront portés par l'Adjudicataire des Fermes au Trésor Royal* &c.

Autre du même jour, *qui ordonne que les Payeurs & Contrôleurs supprimés par l'Edit de Mars 1772, remettront avant le 1 Septembre audit an à M. le Contrôleur Général, une copie collationnée de leurs quittances de finance & Jugemens de liquidation rendus en exécution de l'Edit de Janvier 1716* &c.

Arrêts du Conseil d'Etat du Roi des 22 & 24 Avril, 4 & 27 Mai 1766, & 9 Juin 1772, *qui ordonnent que les droits réservés, ainsi que ceux du petit-scel & des Greffes, continueront d'être payés sur les Sentences, Jugemens & autres actes des Mairies & autres Juristictions Royales de la Province de Bourgogne, & que les droits qui avoient été restitués seront rétablis, excepté les droits de Tiers-Référendaires-Taxateurs des dépens établis par l'Edit d'Août 1689, lesquels droits ne seront point perçus dans les Mairies du Duché de Bourgogne sur les dépens liquidés par leurs Sentences, & sauf aux Villes dudit Duché, qui prétendroient avoir racheté le droit de Garde des Archives, de justifier ce rachat.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre à M. le R... de l'Académie Royale des Sciences, au sujet d'une machine hydraulique dont la puissance n'éprouve ni ne produit aucun frottement.

MONSIEUR,

Avant de répondre à la critique que vous avez faite de la machine que MM. les Commissaires de l'Académie ont vue avec vous, je commencerai, pour vous mettre en état de l'apprécier à sa juste valeur, par vous faire un détail exact de sa force, de sa vitesse, de son produit, & de sa dépense. Ce ne sont point des calculs faits sur un simple projet tracé sur le papier; ce sont les résultats d'une machine que vous avez vu aller & que vous verrez aller quand vous voudrez vous donner la peine de vérifier ce que j'ai l'honneur de vous écrire.

La hauteur de l'eau arrêtée par la digue est de 12 pouces: celle du réservoir qui reçoit l'eau qui monte est supposée de 502 pouces ou de 41 pieds 10 pouces.

La puissance de cette machine est en équilibre avec un poids de 59 livres; ce poids ne représente qu'infidélement la colonne d'eau que cette puissance peut élever; parce qu'il porte sur deux poulies qui occasionnent des frottemens qui égalent plus de deux livres, & qui n'existeront plus en mettant à sa place une pompe de M. de Linieres, laquelle n'a aucun frottement.

Vous sçavez, Monsieur, qu'il faut, pour qu'une machine produise le plus grand effet possible, ne lui faire élever que les $\frac{4}{9}$ du poids de la colonne d'eau qu'elle peut soutenir: or les $\frac{4}{9}$ de 59 l. sont 26 l. 3 onces 4

gros. La machine éleve quatre fois dans une minute un poids de 26 l. 10 onc. ½ à la hauteur de 8 pouces 3 lignes : il faudroit ajouter les deux livres du frottement des poulies, puiſque ces frottemens diſparoîtront quand le poids ſera remplacé par une pompe ; mais je les néglige.

La puiſſance de cette machine élevera donc une colonne d'eau de 502 pouces ſur une baſe d'un pouce 3 lignes ½ peſant 26 l. 3 onces 7 gros ; elle verſera pendant une minute dans le réſervoir élevé de 502 pouces quatre colonnes d'eau de 8 pouces 3 lig. de hauteur ſur un baſe d'un pouce 3 lignes & demie, valant chacune 10 pouc. 4 lignes cubes ; & les quatre, 41 pouces 7 lignes ½, peſant une livre 10 onces 7 gros.

A chaque coup de piſton que donne la puiſſance, elle dépenſe, en comprenant l'eau qui s'écoule inutilement par les joints, 2940 pouces, peſant environ 119 liv. La machine la plus ſimple, c'eſt-à-dire, une roue garnie d'une manivelle, perdra 3140 pouces en produiſant le même effet.

A produits égaux, la différence de la dépenſe des deux machines eſt donc de 200 pouces cubes : mais, Monſieur, cette différence ſeroit bien plus grande ſi la machine étoit bien proportionnée. Si au lieu de faire monter le poids à 8 pouc. 3 lignes, la puiſſance ne l'élevoit que de 5 pouces 3 lignes, ce qui ne change rien aux autres forces motrices, alors la puiſſance ſeroit en équilibre avec un poids de 91 livres, dont les ⅞ ſont environ 40 livres. Elle élevera donc une colonne de 502 pouces par une baſe de 2 pouces : chaque coup de piſton porteroit à 502 pouces de haut dans le réſervoir 10 pouces cubes ½ ou 3 pintes ⅔ : à 10 pieds, c'eſt au moins 18 pintes par minute à cette hauteur de 10 pieds, parce que la viteſſe de la puiſſance ſeroit plus grande, étant aiſé de concevoir qu'il ne lui faut pas autant de tems pour monter à la hauteur de 5 pouces que pour s'élever à celle de 8 pouces.

Elle ne perdroit à chaque coup de piſton que 1787 pouc. cubes ; c'eſt 1153 de moins de ce qu'elle perd. Une roue qui produiroit le même effet perdroit 1353 pouces cubes de plus que cette machine bien proportionnée.

Mais pourquoi n'eſt-elle pas proportionnée comme il faut ? J'ai eu l'honneur de vous dire, Monſieur, que ce n'étoit qu'une eſquiſſe ; que j'avois fait placer les pieces à meſure qu'elles s'étoient préſentées à mon imagination, ne penſant qu'à trouver les moyens de la faire aller, voulant me dépêcher de prouver à un Machiniſte qui m'avoit promis de l'approuver avec les plus grandes louanges, ſi je pouvois parvenir à faire ouvrir & fermer les vannes ; voulant, dis je, prouver que je ne m'étois pas trompé dans mes calculs, comme il le penſoit ; me réſervant, après m'être aſſuré du ſuccès, de faire faire un modele avec ſes juſtes proportions : mais mes petites facultés épuiſées ne m'ont pas permis de me donner cette ſatisfaction. Au reſte, dans l'état où elle eſt, elle va aſſez bien pour qu'un homme tel que vous, Monſieur, puiſſe juger de l'effet qu'elle produira quand elle ſera bien proportionnée & bien exécutée. Je viens à votre critique.

Vous dites, Monſieur, que le moyen que j'ai imaginé de faire ouvrir & fermer les vannes ſans qu'il en coûte le moindre effort à la puiſſance, diminue ſa viteſſe ; j'en conviens : mais je puis, ſans rien changer aux forces motrices, augmenter cette viteſſe, quoiqu'elle ſurpaſſe déjà celle d'une roue : je ne parle pas d'une roue qui éleve une pinte d'eau à vingt pieds, mais d'une roue capable de faire porter à 502 pieds ſix muids d'eau par minute, ou 96 muids à 30 pieds ; c'eſt l'effet que peut produire la machine que vous avez vu aller, & qui, telle que vous l'avez vue, a plus de viteſſe que les roues de la machine de Marli ; car elles ne font certainement pas trois tours en une minute, ce qu'elles devroient faire, ſelon le calcul.

Vous penſerez, Monſieur, que malgré cette augmentation de viteſſe que je puis lui donner, il ſeroit poſſible qu'elle en eût encore une plus grande, ſi les vannes s'ouvroient de toute autre maniere ; rien n'eſt plus vrai ; mais je n'ai pas propoſé à M. le Marquis de M... une machine qui dût aller plus vîte que l'ancienne. On m'a aſſuré qu'il ſeroit très-ſatisfait d'avoir un moyen qui élevât autant d'eau, & qui n'exigeât pas des réparations ſi fréquentes ni ſi diſpendieuſes. Je lui ai propoſé cette machine dont la conſtruction ſeroit défrayée par les débris de la premiere, & dont l'entretien ne coûteroit pas mille écus par an. Au reſte

je puis donner à cette machine toute la viteſſe de la roue la plus vite, lorſqu'il ne faudra pas économiſer l'eau.

Vous dites encore, Monſieur, qu'il y a des frottemens : premiérement, ces frottemens n'ôtent à la puiſſance abſolument rien de ſa force qu'elle employe toute entiere à faire deſcendre le piſton. C'eſt-là l'eſſentiel, voilà le mérite de cette puiſſance : car en ſuppoſant qu'elle produisît moins d'eau qu'une roue, il faudroit la préférer lorſqu'il s'agiroit d'élever l'eau à une très-grande hauteur, ou d'en élever une très-grande quantité à une hauteur médiocre, à cauſe qu'elle agit ſans frottement.

Je ſçais, Monſieur, que le frottement d'une roue eſt bien peu de choſe relativement à la puiſſance motrice : mais quelque grands que ſoient ſes rayons, le frottement eſt toujours le même à l'égard de l'eſſieu & des points d'appui : c'eſt préciſément ce qui a forcé de mettre un ſi grand nombre de roues à la machine de Marli ; parce qu'une ſeule ni même quatre ne pourroient élever la même colonne d'eau qu'élevent les quatorze roues : ce n'eſt aſſurément pas la force qui manque, mais c'eſt que le poids de l'eau & les frottemens qu'il produiroit, écraſeroient les roues ou les détruiroient en peu de tems.

Secondement, une preuve que ces frottemens dont vous parlez, Monſieur, n'alterent en rien la force de la puiſſance, c'eſt qu'ils n'augmentent ni ne diminuent, ſoit que la puiſſance éleve un poids de cinq cens livres, ſoit qu'elle en éleve un de deux cens.

Troiſièmement, les mouvemens qui la font agir, & les frottemens qu'ils produiſent, ne dépenſent pas une once d'eau de plus qu'il n'en faut pour être en équilibre avec la colonne d'eau montante, il n'eſt pas queſtion dans ce moment de la viteſſe ; je ne parle pas non-plus de l'eau qui s'écoule en pure perte par les joints, quelle eſt la roue qui n'en perd pas davantage ? Auſſi, comme je l'ai déjà dit, cette machine conſomme beaucoup moins d'eau qu'aucune autre ; en quoi elle ſera encore préférable à une roue lorſqu'on aura intérêt à ménager l'eau ; car à quoi ſert la viteſſe dans une machine qui conſomme plus d'eau qu'il n'en faut, quand on n'en a pas aſſez pour la nourrir ? Ne vaut-il pas mieux en avoir une plus lente, mais qui en éleve beaucoup plus avec la même quantité ?

Voilà donc, Monſieur, une puiſſance qui peut rendre un tres grand ſervice ſans produire aucun frottement ; & certainement elle n'en produit point, puiſque ſa force eſt égale au poids de la colonne d'eau qu'elle éleve, moins ce qu'il faut pour rompre l'équilibre.

Cependant, direz-vous peut-être, Monſieur, j'ai apperçu des frottemens : mais qu'importent des frottemens qui ne diminuent point la force de la puiſſance, ou qui n'exigent point qu'elle en ait plus qu'il ne lui en faut pour élever la colonne d'eau dont elle eſt chargée : & quel cas doit-on faire de pareils frottemens qui, en cavant au plus fort, n'égalent pas un poids de 300 l., lorſque la machine en éleve un de 200 milliers ?

La machine, Monſieur, vous a paru trop compoſée : cependant il n'y a, dans celle que vous avez vu aller, que neuf leviers & cinq déclits. Il eſt certain qu'en la comparant à une roue qui fait monter quelques pintes d'eau, elle paroîtra telle que vous le dites : mais c'eſt avec la machine de Marli qu'il faut comparer une machine imaginée pour la remplacer ; alors elle vous paroîtra très-ſimple, ſur-tout ſi vous faites attention qu'elle porte directement l'eau de la riviere ſur l'acqueduc.

La perſonne qui vous a amené, Monſieur, prétend que la machine ne peut jamais bien aller, parce que le bois gonfle dans l'eau : mais partout le bois eſt ſujet à augmenter & à diminuer de volume ; & même celui qui a été aſſez de tems dans l'eau pour en avoir les pores ſaturés, eſt moins expoſé à ce changement que celui qui eſt hors de l'eau, parce que le premier ne craint que le froid & le chaud qui ne cauſent qu'un changement preſqu'imperceptible dans ſon volume ; au lieu que l'air chaud, l'air froid, l'humidité, la ſéchereſſe augmentent ou diminuent, preſqu'à chaque inſtant, le volume du dernier. Qui ne ſçait, pour l'avoir éprouvé, qu'on a quelquefois beaucoup de peine à ouvrir, dans un tems humide, une porte, une fenêtre que l'on ouvre aiſément dans un tems ſec ? Cependant, malgré cet inconvénient, on conſtruit des machines en bois, & qui vont bien. De plus, il n'y a que les vannes qui

touchent à l'eau, & encore y ſont-elles continuellement ſans jamais être expoſées à l'air, & elles ſe manœuvrent aiſément quoique dans une proportion où une erreur d'une ligne feroit plus d'effet qu'une erreur d'un pouce étant exécutée en grand.

La même perſonne prétend qu'un homme qui ſera ſur la puiſſance y cauſera du frottement : mais en ſuppoſant que cela ſoit vrai, il n'entre point dans mon projet qu'un homme monte ſur cette puiſſance : qu'y feroit-il ?

Je finis, Monſieur, en vous priant de me dire, ſi une machine dont la puiſſance eſt capable d'élever un poids de 200 milliers, ſans éprouver & ſans produire aucun frottement, peut être de quelque utilité ? Si la même machine, dont la viteſſe eſt plus grande que celle des roues de Marli, ne leur eſt pas préférable, au moins à cet égard? ſi la même machine dont la dépenſe en eau eſt à celle de la machine la plus ſimple, comme 4 eſt à 7 & à peu près $\frac{1}{2}$, ne peut être d'aucune utilité dans bien des occaſions ? ſi la même machine qui porte l'eau de la riviere ſur l'acqueduc, n'eſt pas préférable à celle qui l'éleve à cette hauteur en trois fois ? ſi enfin la même machine qui ne coûteroit pas mille écus d'entretien, ne mérite pas la préférence ſur celle qui en coûte plus de vingt mille ? Si vous dites *oui*, vous avouez en même tems que l'on doit faire le plus grand accueil à la machine que je propoſe, puiſqu'elle a tous ces avantages.

J'ai l'honneur d'être &c.

I I.

Maniere de planter & de cultiver le faux Acacia en Baviere.

Sur la fin du mois d'Avril, on fait, dans l'endroit où l'on veut former une haie, une rigole large de trois doigts & profonde d'un bon pouce : on y met, à la diſtance de trois doigts l'une de l'autre, les graines de faux acacia que l'on couvre enſuite légérement de terre.

La graine pouſſe dans la premiere année à la hauteur d'un pied ; mais dans la ſeconde & troiſième années, l'acacia acquiert une belle hauteur, & une épaiſſeur ſinguliere. Cet arbre ſe hériſſe fortement de pointes aiguës, deſorte que ſon ſeul aſpect eſt, pour ainſi dire, formidable : une haie formée de plants d'acacia devient ſi épaiſſe que le plus petit oiſeau ne ſçauroit ſe gliſſer au travers.

Il faut, la premiere année, le couvrir de paille ou de feuilles pour le garantir de la gelée ; mais dans la ſuite cette précaution eſt inutile. Cette haie eſt la meilleure & la plus belle qu'on puiſſe former. On peut employer ſon bois à pluſieurs uſages, mais il n'eſt pas bon à brûler.

Lorſque la ſemence de cet arbre a dix-huit mois, on peut eſſayer de la faire lever en la faiſant tremper pendant vingt-quatre ou douze heures dans le *liquor auſtrolis nitroſus*.

On ne doit pas laiſſer croître cet arbre au-delà de la hauteur de deux toiſes, il faut le tailler par le haut pour qu'il acquiert une plus grande épaiſſeur, & qu'il réſiſte à la violence du vent qui pourroit le renverſer, parce que ſes racines ne ſont que ſur la ſuperficie de la terre ; elles ne peuvent nuire à aucune des plantes qui ſe trouvent dans ſon voiſinage.

N. B. Cet article eſt de M. Joſeph-Xavier Hoppennbichl, Directeur Perpétuel de la Société Electorale Economique de Baviere, & Membre de celle d'Agriculture & des Arts du Tirol, Auteur d'un Diſcours excellent ſur l'amour de la Patrie. Ce zélé Géorgiphile veut bien augmenter le nombre des perſonnes illuſtres & ſçavantes qui fourniſſent à notre Correſpondance d'Allemagne.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 26 Août 1772, au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 23 à 28 liv. *le ſeptier ; idem* nouveau, 19, 23 à 27 l. 10 ſ. ; *idem* au Port de la Greve, de 22 à 28 livres 15 ſ. Le ſeigle, de 11, 13 liv. 10 ſ. à 15 l. ; l'orge, de 9 liv. 10 ſ., 11 à 12 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 26 Août 1772 au Samedi 29 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 21, 22 l. 10 ſ. à 24 l. *le ſept.*; *idem* nouvelle, de 21, 22 à 23 l. ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 22 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 2 Septembre 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Septembre 1772.*

Or de Portug. à	720		marc.
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	719		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15	
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piaſtres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 2 Septembre 1771.*

Amſterdam	55 5	8e. à 3/4
Londres	31 1/2	à 9 16e.
Hambourg	182 3/4	à 183
Madrid	15 3 6	à 4
Cadix	15 2	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon, *Août.*	1/4	bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Lundi 31.*	*Mardi 1 Sept.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1180	1190 95	1200
D°. 16es. à 7 cou.		765	
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.	272		276.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771 & ſix premiers mois 1772.

Du Sam. 29 Août 1772	Du Lundi 31.	Du Mardi 1 Septembre
Meſſieurs	*Meſſieurs*	*Meſſieurs*
Caron, ſix dern. mois 1771. P.	Certain, ſix dern. mois 1771. M.	Defrance, ſix d. mois 1771. M.
Clouet, *idem.* P.	Creuzé, *idem.* M.	Viellard, *idem.* M.
Delarue pere, *id.* Z.	Thevenin, *idem.* M.	Cauchy, *idem.* Z.
Goſſey, *idem.* Z.	Delamotte, *idem.* P.	Marſollier, *id.* Z.
Lenoir, *idem.* Z.	Maſſon, *idem.* Z.	Defays, ſix prem. mois 1772. A.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 8 Septembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 21 *Août.*

LA récolte n'eſt pas aſſez généralement bonne dans nos Provinces pour nous mettre ſitôt à l'abri du beſoin & de la cherté. Il a paru néceſſaire de proroger encore la liberté de l'importation étrangere, liberté qui eſt néceſſaire dans la diſette & qui ne ſçauroit être nuiſible dans l'abondance, parce qu'on ne viendra pas nous apporter beaucoup de grains quand nous en aurons à bon marché, comme on n'auroit garde de venir acheter les nôtres aujourd'hui qu'ils ſont très-chers. Le droit de 15 shellings par tonne n'eſt pas pour le fiſc un bénéfice net, parce que le Gouvernement ſe trouve enſuite obligé de diſtribuer des grains gratuitement ou à bas prix.

Les prix des marchandiſes des Indes orientales rapportées par les vaiſſeaux de la Compagnie Aſiatique, ſont au moins d'un quart plus hauts que ceux de l'année derniere.

Pour renouer la paix avec la République d'Alger & l'entretenir avec l'Empereur de Maroc, la Cour envoye à ces deux Puiſſances quantité de toute eſpece de munitions pour faire la guerre.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 23 *Août.*

Le bruit qui avoit couru que des Navigateurs Ruſſes avoient trouvé un paſſage pour ſe rendre aux Indes Orientales, ne ſe confirme pas. On n'a que des eſpérances fondées ſur des lueurs (*ainſi qu'il a été dit précédemment*).

On aſſure que la Porte s'eſt déterminée à accorder aux Ruſſes la liberté de la navigation ſur la Mer Noire & l'Archipel, excepté pour les vaiſſeaux de guerre. On mande d'Yaſſi que tout eſt rentré, aux environs, dans l'ordre naturel. Les denrées & marchandiſes qu'on en tire pour le Congrès aſſemblé à trente milles de cette Place ſont payées argent comptant : mais cette circonſtance expoſe les Habitans au danger de manquer du néceſſaire.

DE NEUWIED, *le* 25 *Août.*

Le Gouvernement vient d'établir que les Sciences économiques, c'eſt-à-dire, les Sciences propres du Citoyen, Prince ou Sujet, feront déſormais une partie eſſentielle de l'éducation de la Jeuneſſe dans les Villes comme dans les campagnes. Rien n'eſt plus important pour un Corps politique que d'apprendre à tous ſes Membres d'où viennent les richeſſes, comment elles ſe multiplient, comment elles ſe répandent. Cette inſtruction eſt un grand pas vers la proſpérité. Le Prince qui en recon-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

noît les avantages & qui en gratifie ſes Sujets, eſt né pour faire le bonheur de ſon Peuple juſqu'à la poſtérité la plus reculée. Jamais Etat ne ſortira de la barbarie, il ſera toujours gouverné par le caprice & le haſard, tant qu'on n'y ſera pas pleinement inſtruit & convaincu que l'Agriculture fait le ſort du monde; que les loix agricoles ſont les loix fondamentales de toute Société; que les richeſſes rurales ſont la meſure de la richeſſe publique; & que tous les ordres de Citoyens, Propriétaires, Artiſans, Commerçans, ſuivent la fortune du Cultivateur. Il faut donc que chacun connoiſſe le prix de ſes travaux, que l'induſtrie contribue de toutes parts à les perfectionner, que tout à l'envi concoure à les faire reſpecter & fleurir. Pour remplir ce grand deſſein, le Prince dont le cœur & le génie l'ont formé pour notre plus grand bien, a fait rédiger des principes ou élémens d'Agriculture dans le ſtyle ſimple qui convient à tous les eſprits. L'exécution de ce plan a été confiée à des hommes qui ont approfondi la matiere & qui ſçavent ſe mettre à la portée de l'homme le plus brut. Mais à quoi ſervent les meilleurs livres, s'ils ne ſont mis dans les mains de ceux pour qui ils ſont faits? S. A. a couronné ſon ouvrage en faiſant diſtribuer *gratis* ces élémens partout où ſes beaux projets en demandoient la diſtribution.

(*Un de nos Correſpondans d'Allemagne nous promet cet Ouvrage que nous nous hâterons de faire connoître dès que nous l'aurons reçu*).

ITALIE.

De Rome, *le* 13 *Août*.

On ſe félicite de voir encore dans les magaſins publics plus de cent mille rubies de grains, malgré les diſtributions gratuites que l'on a faites aux pauvres, & ſans compter les proviſions des Particuliers & des Marchands. Ne doivent-ils pas, ces emmagaſinemens énormes, néceſſairement produire la rareté du bled marchand, la langueur du commerce, & la cherté. Avec la force & l'argent, il eſt facile d'amaſſer & d'entaſſer des grains; il faut voir enſuite l'état du commerce & des campagnes.

De Florence, *le* 15 *Août*.

Le ſuccès de la culture du colſat, introduite par les ſoins paternels de S. A. R., a inſpiré à une foule de Cultivateurs l'envie de s'y appliquer & de ſeconder les vues du Prince. S. A. R., toujours informée du bien que les circonſtances lui permettent de faire, a ordonné que les ſemences recueillies, cette année, dans les caſſines royales, ſeroient diſtribuées *gratis*, à dater de ce jour juſqu'au 15 Septembre prochain, à ceux qui en deſireront, en faiſant atteſter qu'ils ſont en état d'entreprendre cette culture. M. l'Abbé Paul Roſſi a la Surintendance du Bureau de la diſtribution. Mais, afin d'épargner aux Payſans la peine & les frais d'un voyage, les Magiſtrats, les Adminiſtrateurs des Communautés &c, ont été invités à ſe charger de ce ſoin dans leurs cantons reſpectifs où on en enverra les quantités demandées. Auſſi nos cœurs comblés de bienfaits & pénétrés d'amour, ont-ils reçu du Ciel, avec la reconnoiſſance la plus tendre & avec une ſatisfaction inexprimable, le gage de la durée de notre bonheur, dans la naiſſance du Prince dont S. A. R., notre Auguſte Souveraine, accoucha hier à quatre heures du matin.

De Livourne, *le* 14 *Août*.

Ce Marché, toujours libre & ouvert à toutes les Nations, eſt toujours celui de l'abondance. Il arrive tous les jours des bâtimens chargés de grains. Un brigantin Anglois, venant de la Pouille, en apporta, avant-hier, une cargaiſon de 2500 ſacs & quantité de viandes ſalées. Depuis le 1 du mois juſqu'au 11, il s'eſt vendu dans cette Place 133,600 ſacs de bleds, & le prix n'a pas été au-deſſus de 19 liv. le ſac.

De Genes, *le* 10 *Août*.

On écrit de Madrid que la flotte deſtinée pour l'Amérique avoit abordé aux Canaries, & qu'après y avoir pris des rafraîchiſſemens, elle avoit mis à la voile par un vent favorable. On ſçait que ſon arrivée eſt impatiemment attendue dans les Colonies où les marchandiſes de l'Europe manquent.